

Cuers, le 10 février 2007

De Bernard Tailliez

A Maître Grégoire Frison, Avocat de l'ABE (Association des Bénévoles d'Erika)  
cc (par télécopie) au Directeur de Cabinet - Présidence de la République

Grégoire, bonjour.

Comme vous vous en souvenez, j'ai été auditionné le 15 mars 2000 par la "commission d'enquête parlementaire sur la sécurité du transport maritime des produits dangereux ou polluants", <http://www.assemblee-nationale.fr/documents/index-enquete-rapports.asp> mise en place par le Ministère de l'Environnement de l'époque pour tenter de désamorcer la crise de confiance suscitée parmi de nombreux citoyens -en particulier les bénévoles de l'Erika, dans la compétence des "autorités" et la probité de plusieurs de ses représentants  
Devant cette commission, j'avais maintenu l'ensemble de mes affirmations, concernant **toxicité, caractère cancérigène et véritable nature (DIS = Déchets Industriels Spéciaux)** de la cargaison de l'Erika- provoquant ainsi la colère de nombreux décideurs politiques et fonctionnaires;

Jean-Yves Le Drian, rapporteur de cette commission (député PS, président de la Région Bretagne, maire de Lorient, secrétaire d'état à la mer dans le gouvernement d'Edith Cresson en 1991), a dû se sentir particulièrement visé par mes déclarations, au point que le rapport "Après l'Erika, l'urgence" -déposé le 5 juillet 2000- contient plus de quinze pages d'écrits diffamatoires à l'égard de mon entreprise et de moi-même, allant même jusqu'à qualifier de "charlatanisme" notre prise de position.

A l'époque de ces faits, je ne disposais d'aucun moyen de défense contre ces accusations mensongères, puisque le bien-fondé de ma position de "lanceur d'alerte" n'était confirmé par aucun de mes pairs scientifiques, et j'ai donc souffert de ces ignobles calomnies sans pouvoir riposter ni me défendre.

L'annonce récente de la publication des travaux de l'équipe de la toxicologue toulousaine -experte européenne- Annie Pfohl-Leszkowicz - qui confirment (depuis 2004) le bien-fondé des nombreuses mises en garde contre la toxicité et le caractère cancérigène des déchets de l'Erika que j'ai adressées aux autorités supposées compétentes et aux bénévoles dès le 15 décembre 1999, et renouvelées depuis cette date sur notre site Internet

<http://www.labo-analytika.com>

ainsi que la diffusion nationale des travaux d'investigations des journalistes de FR3 Willy Colin et Antoine Placier dans la cadre de l'émission "Pièces à conviction"

constituent autant d'éléments nouveaux qui me conduisent aujourd'hui -par ce courriel préliminaire-, à vous confier la défense :

- de l'honneur de mon nom de famille

<http://www.philippe.tailliez.net>

- de mon honneur de scientifique,

- des intérêts de mon entreprise,

tous gravement remis en cause par ces écrits émanant d'une représentation nationale.

Je souhaite obtenir réparation des divers préjudices -moraux et matériels- subis depuis sept ans à la suite de tels écrits diffamatoires, dont je réclame aussi qu'ils soient officiellement retirés du rapport scélérat de cette commission d'enquête.

**Je vous demande donc de déposer plainte pour diffamation, au nom de Bernard Tailliez, contre le rapporteur de cette commission parlementaire, le sieur Jean-Yves Le Drian.**

Pour compléter votre information, comme j'ai eu l'occasion d'en faire part séparément à Rossano Pulpito, Président de l'ABE, lors de notre dernier entretien téléphonique, ma micro-entreprise fait actuellement l'objet d'un harcèlement administratif intense et coordonné (Inspection du Travail, contrôle fiscal, enquête fiscale pour ne nommer que ceux qui s'effectuent au grand jour).

Compte-tenu de notre effectif réduit actuel, ces tracasseries administratives nous compliquent singulièrement la vie professionnelle, et risquent de mettre rapidement en cause l'existence même de l'entreprise.

Nous considérons ces irruptions administratives concertées -complètement disproportionnées avec le volume d'affaires et l'effectif actuels d'AnAlytikA- comme susceptibles de résulter de dénonciations résultant -par exemple- de nos prises de position publiques contre le groupe pétrolier Total dans le cadre du scandale de l'Erika.

N'ayant strictement rien à cacher aux fonctionnaires du Ministère des Finances, pas plus qu'à ceux du Ministère de l'Emploi, nous nous efforcerons de leur consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission, même si nous demeurons convaincus qu'ils obéissent en fait - de concert- à des instructions suscitées par la malveillance.

Dans l'attente de vos commentaires.

Bien cordialement

Bernard

--

**AnAlytikA**

**Bernard Tailliez**

Docteur ès sciences - Chimie Organique

**Gérant - Directeur Scientifique**

<http://www.labo-analytika.com>

<mailto:btailliez@labo-analytika.com>